

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 25 septembre 2018, se tenait à 19h30 une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, David Pelletier, Roger Labrecque, Michel Paris, Mathieu Pelletier, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Karène Langlois est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil mardi le 25 septembre 2018 à 19h30 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Acquisition par crédit-bail d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipement de déneigement neufs;
- 2- Poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique et poste de chef opérateur de machinerie;
- 3- Engagement de M. Dany Fortin pour une période temporaire;
- 4- Période de questions;
- 5- Levée de l'assemblée.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 19h30.

#### 1- ACQUISITION PAR CRÉDIT-BAIL D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE QUATRE SAISONS ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT NEUFS

2018-09-170

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **accepte la soumission du Centre de camion J.L. Inc. d'Amqui concernant l'acquisition par crédit-bail d'un camion Western Star 2019**, modèle 4700SF, de type 10 roues , **avec benne quatre saisons**, marque Produits A.T., modèle BE168-14U, **et équipement de déneigement neufs**, au montant de 315 491.40 \$ incluant les taxes. La municipalité demande la livraison du camion, de la benne et équipements au garage municipal au plus tard le 15 janvier 2019. Une vérification du camion et des équipements sera effectuée afin de constater si le tout satisfait aux exigences de la commande et ce, en présence d'un représentant du fournisseur et des représentants de la municipalité. Suite à la décision du conseil municipal, le choix du crédit-bailleur sera communiqué au Centre du camion J.L. Inc. afin que le contrat puisse être conclu dans un délai de 30 jours de la date de livraison. De plus, la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer les documents concernant la dite transaction.

2- **POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE ET POSTE D'OPÉRATEUR EN CHEF DE MACHINERIE D'HIVER**

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les élus que M. Jacques Sirois occupant les postes de "préposé aux travaux de voirie et mécanique" et "opérateur en chef de machinerie d'hiver" a démissionné en date du 14 septembre 2018. Ces postes sont maintenant vacants.

3- **ENGAGEMENT DE M. DANY FORTIN POUR UNE PÉRIODE TEMPORAIRE**

2018-09-171

**ATTENDU QUE** le préposé aux travaux de voirie et mécanique, M. Jacques Sirois, a démissionné de son poste le 14 septembre dernier;

**ATTENDU QUE** l'adjoint à ce poste, soit M. Jean-Noël Ouellet, ne peut assumer seul toutes les tâches à effectuer jusqu'à la fin de la période des travaux de voirie;

Il est proposé par Mathieu Pelletier

Appuyé par David Pelletier

**Et résolu à la majorité que** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **engage M. Dany Fortin en tant que manœuvre** pour une période temporaire selon les termes du contrat à durée déterminée intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et M. Fortin. La date de début de travail à ce poste est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le maire est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

4- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

5- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 20h55.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142(2) du Code Municipal.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière